

Communiqué de presse

Paris, le 1er octobre 2019

Le Syndeac réuni en assemblée générale extraordinaire le 30 septembre 2019, aux Plateaux Sauvages à Paris 20^e, a voté la motion suivante à l'unanimité :

Le Syndeac met en œuvre son engagement dans la lutte contre le sexisme

Dans un contexte où des affaires de violences sexuelles et sexistes apparaissent dans le secteur du spectacle vivant, sans que la justice ne soit toujours capable d'y répondre, le Syndeac rappelle ses positions de principe fondamentales :

- Nous condamnons sans équivoque tout cas d'agression sexuelle et sexiste dans notre secteur et plus résolument encore quand les faits sont commis par des personnes ayant pouvoir hiérarchique sur les plaignant·e·s.
- Nous invitons instamment les directions des entreprises adhérentes du Syndeac à porter la plus grande attention et écoute aux paroles qui s'expriment et à favoriser les dépôts de plainte et les accompagnements adaptés.
- Nous envisageons un travail commun avec les organisations de salarié·e·s pour mettre en place un dispositif adapté facilitant la parole et l'accompagnement des personnes dans la prévention, et dans le dépôt de plainte et le soutien psychologique.

Nous réaffirmons l'importance de garantir à tous·tes l'exercice de toutes les voies de droit.

Dans ce cadre général, le Syndeac entend prendre ses responsabilités et mobiliser ses adhérents face à la nécessité de favoriser la prise de conscience de notre secteur d'activité sur la persistance d'un sexisme bien réel, et sur ses dérives parfois violentes, délictuelles ou criminelles.

Il convient de mettre le niveau de tolérance à zéro, pour qu'à chaque fois que les rapports de domination sexuelle seront avérés, tant sur le plan des agressions physiques que sur celui des discriminations de toute espèce, apparaisse que c'est de sexisme qu'il s'agit et de domination et que c'est intolérable et délictueux.

Il faut mettre un terme aux arrangements et sophismes. Aujourd'hui s'il y a tolérance c'est qu'il y a vision du monde et intérêts qui la fondent. Cela implique tout un travail de déconstruction des stéréotypes, ainsi que des habitudes et usages, dont le secteur que nous représentons n'est pas exonéré, loin s'en faut.

Cela nécessite, au-delà même de la prise de conscience générale, une action traçable pour soutenir les plaintes et accompagner les victimes. Le renforcement des compétences des professionnels employeurs du secteur, et d'une déontologie formalisée, est de notre

responsabilité pour agir durablement et structurellement, le cadre juridique étant déjà largement établi.

Le Syndeac s'engage dans une action structurelle, durable et partenariale portant sur cinq points :

1 - L'organisation d'une conférence relative à la lutte contre sexisme dans le secteur du spectacle vivant, et sur ses conséquences en termes de violences sexistes et sexuelles : responsabilités de l'employeur. Cette conférence sera déployée en régions, sur proposition du Conseil national, dans l'ensemble des délégations régionales du Syndeac, à partir du 24 novembre 2019 jusqu'en juin 2020.

2 - La co-élaboration d'une formation à destination des employeurs.

3 - Un travail de fond pour déconstruire les stéréotypes sexistes dans le secteur du spectacle vivant. Échéance hiver 2020.

4 - Une mobilisation conjointe entre organisations d'employeurs et de salariés pour mettre en œuvre des stratégies concrètes de lutte contre les pratiques du quotidien et ne laisser aucune dérive sans réaction.

5 - La mise en œuvre du plan Égalité Femme / Homme élaborée par la Fesac et négociée avec les organisations syndicales. La mise en place d'une cellule d'écoute et de suivi sous l'égide d'Audiens et du CMB et en collaboration avec le ministère de la Culture apparaît comme prioritaire. Cette cellule doit permettre de répondre tout à la fois à des questions d'ordre pathologique et à des besoins en conseil juridique. Elle nécessite un financement public que nous revendiquerons en urgence.

C'est à un travail durable, de longue haleine, tendant à la fois à agir sur les situations concrètes et à modifier la perception du sujet par les professionnels de notre secteur que le Syndeac s'engage.

Contact Presse :
Marie-Pierre Bayle
Tél. 01 44 53 72 30

